

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire**

Séance du 20 décembre 2021

Délibération n°2021/253

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Sémaphore à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 décembre 2021.

OBJET : Modifications simplifiées de PLU

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CHELLE Dorothee
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M.
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. DARBON Thierry, M. IMBLOT Jean-Paul, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie- Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard

SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mme LIBERO Marie-France, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET, Mme GIRAUD Dominique,
SONNAY	M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Marc REY, pouvoir à M. Gilles BONNETON, M. Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Marie-Christine HAINAUD, Mme Annie MONNERIE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN-MARTIN, Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à M. André MONDANGE, Mme Nathalie MOREL pouvoir à M. Laurent TEIL, M. Philippe GENTY pouvoir à M. Louis CORRADINI, Mme Christine RABIER pouvoir à Mme Aïda CHOUCHANE, M. Kenan SOLMAZ pouvoir à M. Yannick PAQUE

EXCUSES : M. Jean-Michel DOLPHIN, M. Yann FLAMANT, M. Sébastien ANDRE, M. MERLIN Denis

ABSENTS : M. Gabriel GIRARD, Mme Karelle OGIER, Mme Zerrin BATARAY, M. Xavier AZZOPARDI, M. Luc SATRE

Madame Elisabeth TYRODE a été élue secrétaire de séance.

☞

☞

☞

☞

OBJET : Modifications simplifiées de PLU

Madame la Présidente expose que plusieurs communes ont sollicité des modifications de PLU.

Par délibération n°2020/274 en date du 23 novembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé la Présidente à prescrire les modifications simplifiées des PLU de PACT, LA CHAPELLE DE SURIEU, LE PEAGE DE ROUSSILLON, SONNAY, BOUGE CHAMBALUD, SAINT CLAIR DU RHONE, SAINT MAURICE L'EXIL, CHANAS par arrêté, conformément à l'article L153-37.

Aussi, il est proposé de compléter cette liste au fur et à mesure de la finalisation des dossiers. En effet, deux dossiers sont en phase finale.

La présidente précise que toutes ces demandes ont fait l'objet d'une délibération par leurs conseils municipaux respectifs.

Pisieu : mettre à jour la liste des constructions pouvant changer de destination et de corriger un certain nombre d'erreurs matérielles dans le règlement ou d'apporter des précisions à certains articles en vue d'éviter des interprétations erronées, délibération du Conseil municipal du 7 septembre 2021.

Clonas sur Varèze : Mettre à jour l'OAP n°1 pour tenir compte de modification du projet d'intention générale et du texte de l'OAP ainsi que le règlement écrit et graphique sur la zone Ua afin de le mettre en cohérence, délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021

Certaines de ces modifications peuvent être réalisées en interne mais d'autres, en raison d'un travail fin à réaliser sur la programmation urbaine dans les OAP, requièrent l'assistance d'un bureau d'étude.

En raison de leurs caractéristiques, ces modifications peuvent se faire sous le régime de la modification simplifiée, définie par l'article L153-45 du code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé de la présidente sur les besoins exprimés par les communes par délibération
- Vu l'arrêté préfectoral n°38-2018-12-10-004 en date du 10 décembre 2018 portant fusion de la communauté de communes du pays roussillonnais et de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire au 1er janvier 2019,
- Vu les statuts de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et notamment son article 4-1
- Vu les articles L153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
-

A l'unanimité de ses membres

- ❖ Décide d'autoriser la Présidente à prescrire les modifications simplifiées des PLU de PISIEU et de CLONAS SUR VAREZE par arrêté, conformément à l'article L153-37
- ❖ Décide d'autoriser la Présidente à recourir aux services de Bureau d'étude sur toute modification le nécessitant
- ❖ Précise que les modalités de mise à disposition du public seront définies dans une délibération ultérieure, conformément à l'article Article L153-47
- ❖ Mandate Madame la présidente pour prendre toute autre décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



ENTRE
BIÈVRE
ET
RHÔNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES